

Présentation du projet de loi de finances 2017 aux organisations syndicales

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a présenté le projet de loi de finances 2017 à l'ensemble des organisations syndicales réunies ce matin.

Les points principaux évoqués par la CFDT ont été les suivants :

- La baisse régulière des effectifs du BOP 215 avec des SEA à l'agonie...
- La baisse régulière des effectifs du BOP 215 impacte également les DRAAF et particulièrement celles qui viennent de fusionner.
- Enseignement technique et supérieur
- Programme 206
- Etablissements publics... encore des efforts de rationalisation demandés
- Déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents en services déconcentrés

Extraits de notre déclaration liminaire :

Pour la CFDT, ce projet de budget, en augmentation et globalement sans baisse d'effectif annoncée par rapport à 2016, serait « presque » une bonne surprise... s'il n'y avait pas les effets négatifs qui pèsent de façon de plus en plus insupportable sur les agents de votre ministère...

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponses que le ministre a pu apporter aux représentants de la CFDT à l'issue

de leur déclaration.

[information_cfdt_ctm_du_28_09_2016](#)

Vous pouvez prendre connaissance ci-dessous du projet de loi de finances présenté au cours de cette réunion

[plf2017-presentation-aux-os-28septembre2016](#)

Mise en place d'un baromètre social au ministère de l'agriculture

En mettant en place un baromètre social, le secrétariat général emboîte le pas à un certain nombre d'administrations (finances, action sociale, police nationale, services du premier ministre ...). Il répond à la demande faite en CTM par certaines organisations syndicales suite au malaise observé dans les DRAAF en lien avec la réforme territoriale.

Un groupe de travail du CTM s'est ainsi réuni vendredi 16/09 pour débattre des modalités de mise en oeuvre.

L'administration propose de faire réaliser cette enquête en avril 2017 (puis tous les 2 ans) par un prestataire indépendant via un **formulaire internet** accessible aux agents MAAF (AC, DRAAF, enseignement technique et supérieur). Les agents en DDI seront enquêtés dans le cadre d'un projet analogue conduit par les services du Premier Ministre.

Aux cotés de la majorité des Organisations Syndicales, la CFDT a insisté sur la nécessaire coordination avec le **baromètre des DDI**, afin de disposer de données similaires. Il a également été demandé d'élargir le périmètre aux agents rémunérés sur les budgets des établissements d'enseignement (30% des effectifs), dans la mesure où ils font partie intégrante de la communauté de travail MAAF, puisqu'ils votent au CTM. La position de l'administration consistant à considérer que c'est à l'employeur de mener ce type de démarche serait une erreur manifeste de méthode .

La CFDT a par ailleurs précisé que, si la mise en place d'un baromètre social peut permettre d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle du MAAF, il doit être considéré comme **complémentaire aux enquêtes RPS**. Les baromètres sociaux et les enquêtes RPS sont deux outils différents mais certaines préoccupations sont communes. Et à l'issue de celles-ci, il convient de mobiliser les moyens pour la mise en oeuvre des plans d'actions.

A coté de ces démarches à long terme basées sur la mesure d'un certain nombre d'indicateurs, il est essentiel de mettre en place des outils de suivi en temps réel visant à détecter les situations d'urgence de façon plus réactive. A cette fin, tous les réseaux du ministère doivent être mobilisés (organisations syndicales, assistants sociaux, ISST, et IGAPS).

Ce baromètre social n'a de sens que s'il s'accompagne d'une véritable volonté d'agir. La CFDT y veillera au sein du CTM et du CHSCTM.

Rendez-vous en octobre au prochain groupe de travail pour l'élaboration du questionnaire.

Vos représentants CFDT à ce groupe de travail étaient (par ordre alphabétique) Géraldine Chadirat (SPAgrri), Philippe Hedrich (SGEN), Frédéric Mahé (SPAgrri), et Jacques Moinard

(SPAgrri).

CTM du 7 juillet 2016 : relevé d'informations

Les points suivants ont été abordés lors de ce CTM : services d'économie agricole, DRAAF fusionnées, télétravail, contractuels, RIFSEEP, ASMA.

Compte-rendu du CTM du 2 juin 2016

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous accéderez directement au compte-rendu

du Comité technique ministériel qui s'est tenu le 2 juin 2016.

Les point suivants ont été abordés durant ce CTM :

- Services d'économie agricole des DDT
 - – Réforme territoriale
 - – Contractuels
 - – Poursuite du plan de déprécarisation
 - – Temps de travail en abattoir de volailles
 - – Commission parlementaire abattoirs
 - – IFCE

Télécharger le [compte-rendu](#)

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT.

CTM du 14 avril 2016

Relevé d'informations du comité technique ministériel du 14 avril 2016.

Comité technique ministériel (18 février 2016)

Au sommaire de ce CTM : réforme territoriale, récupération des heures supplémentaires, enseignement supérieur, situation de l'IFCE.

Compte rendu du comité technique ministériel (3 décembre 2015)

Compte rendu de la réunion du comité technique ministériel (CTM) du 3 décembre 2015.

Comité technique spécial DRAAF (6 octobre 2015)

.....

Relevé d'informations concernant le CT spécial des DRAAF du 6 octobre 2015.